

**COMMUNIQUE DU COLLECTIF CGT NETTOYAGE PARISIEN
avec le soutien de la CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS**



**Plus de 3 mois de grève des salarié-e-s de VDS
pour faire respecter le droit du travail et
préserver leurs conditions de travail
sur un site des Finances Publiques !**

Depuis le 1er janvier 2017, suite à un appel d'offres pour les prestations d'entretien des locaux des centres des Finances Publiques parisiens, l'UGAP, organisme chargé de passer les marchés publics pour les administrations, a choisi INCUB ETHIC pour remplacer TFN.

Cette entreprise a fait appel à des sous-traitants : NOVASOL, VDS et ISS qui se partagent le marché parisien. Ces sociétés veulent réduire la masse salariale afin d'augmenter leur marge de profit.

Une grève de 18 jours en mars a été nécessaire aux salarié-e-s de NOVASOL sur le 11e arrondissement pour la réintégration d'une salariée et le respect de la réglementation du travail pour tous les salariés de l'équipe (paye et contrats).

A partir du mardi 25 avril, l'équipe de ménage du 11-13, rue de la Banque à Paris 2e, composée de 5 personnes, s'est mise en grève, cette fois chez VDS, pour :

- la réintégration de M. KONATEH interdit de travail par VDS après 18 ans de travail sur le site et après 10 jours de reprise non payé à ce jour suite à un congé
- le maintien des rémunérations antérieures, baissées de 600 à 480 € pour 2 salariées, et, annoncée à la baisse pour un troisième
- le remboursement du pass Navigo
- le maintien de toutes les clauses des contrats antérieurs
- le remplacement rémunéré de toutes les absences

Les salarié-e-s ont essayé par tous les moyens de faire ouvrir les négociations.

chez Verde Distribution Services (VDS)

Le 15 mai, une trentaine de personnes (3 chantiers VDS en grève et leurs soutiens) sont allés manifester au siège de VDS, à Buc dans les Yvelines, pour soutenir les grévistes de la rue de la Banque et défendre leurs revendications, très proches de celles des grévistes. Le patron n'a accepté de recevoir une délégation qu'à 20h45 et n'a satisfait aucune des revendications principales des salariés.

chez INCUB'ETHIC : ETHIQUE EN TOC !

Le 31 mai, les grévistes et leurs soutiens sont allés interpeller le Président de INCUB'ETHIC pour lui exposer la situation et leurs revendications en lui demandant d'intervenir pour l'ouverture de négociations.

Celui ci a précisé que VDS avait toute sa confiance, que ses partenaires VDS et NOVASOL

n'étaient pas ses sous-traitants mais des co-traitants et qu'il ne pouvait rien leur imposer. Il a confirmé que son entreprise se prévalait de valeurs éthiques, respectueuses de l'environnement et de la dignité des salariés. Selon lui, la surface à nettoyer par salarié-e n'est pas excessive et il estime enfin que le problème de M. KONATEH doit être réglé par TFN et non par VDS.

Sous-traitance ou pas, dès lors qu'un intermédiaire supplémentaire intervient en étant rémunéré, ce sont les salariés qui sont la variable d'ajustement.

Le 11 juillet les grévistes et leurs soutiens sont retournés chez Incub Ethic et ont obligé son dirigeant à dialoguer avec les grévistes.

Les charges de travail sont de plus en plus insupportables : sur la rue de la Banque 1500 m² à nettoyer par salarié et par jour en 3h avant l'arrivée de VDS et, avec le départ de M. KONATEH la charge est passée à 1900 m². Est-ce humain d'imposer des charges pareilles ?

La Convention Collective qui prévoit, dans son article 7-2, le maintien de la rémunération des salarié-e-s transféré-e-s **n'a pas été respectée pour 2 salariées.**

La Direction des Finances Publiques parisienne (DRFIP) a aussi été interpellée. Elle estime ne pas être responsable de la situation, compte tenu du fait que c'est l'UGAP qui signe les contrats avec les entreprises sous-traitantes et ne pas avoir la compétence pour juger si le droit du travail est respecté ou non, mais elle est néanmoins intervenue auprès des entreprises depuis le début du conflit...pour l'instant sans résultat probant.

L'UGAP, l'organisme qui conclut les marchés publics pour les entreprises et les administrations, a été informée de cette situation et a refusé le 23 mai d'accorder un rendez-vous ne voulant pas intervenir, estimant qu'elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires des sociétés prestataires. A l'occasion d'un rassemblement devant ses locaux le 28 juin, elle a été obligée a minima d'écouter les grévistes en recevant une délégation de 2 personnes. Mais, pour juger si le droit du travail est respecté ou non, elle attend des preuves (jugements...) et considère incub'ethic comme seul interlocuteur avec lequel elle a signé.

Le droit du travail doit être respecté dans les locaux des administrations et des collectivités locales pour lesquelles l'UGAP intervient.

Les charges de travail inhumaines ne respectent pas la dignité des personnes et détériorent l'environnement de travail des agents des Finances Publiques qui doit être propre et sain.

L'UGAP et la DRFIP doivent arrêter de couvrir de telles pratiques.

L'inspection du travail a été saisie et des requêtes ont été déposées en référé au Conseil des Prud'hommes de Paris (audience prévue le 4 septembre à 13h)

L'inspection du travail, dans une réponse du 19 juillet a confirmé que les baisses de salaires étaient contraires à la Convention Collective et, pour la situation de M. KONATEH, a renvoyé à la décision à venir du Conseil des Prud'hommes.

Après 3 mois de grève des négociations se sont enfin ouvertes les 28 juillet et 1er août

Devant la détermination des grévistes et sous la pression de l'avis de l'inspection du travail et de l'audience prochaine aux Prud'hommes de Paris, la direction de VDS a enfin accepté d'ouvrir des négociations.

Des avancées ont été obtenues : paiement des arriérés de salaires pour annuler les baisses d'horaires jusqu'à fin juillet, incluant la période de grève, aux 2 salariées

concernées, proposition de poste à M. KONATEH, mais en dehors des Finances Publiques, annulation de l'avertissement envoyé au chef d'équipe.

Les grévistes ont pris note de ces avancées (mais 3 mois de grève pour faire respecter le droit du travail, est-ce normal ?) et ont demandé des garanties sur les conditions de la reprise, notamment sur le fait de ne pas avoir à faire, en plus de leur travail, le travail que faisait auparavant M. KONATEH qui passait seul l'aspirateur sur toutes les surfaces de moquettes de l'immeuble (4296 m² sur 7694 m²). Ils continuent à demander le paiement à M. KONATEH des 10 jours de travail qu'il a effectué en mars et pour la période qui a suivi où il a été empêché de travailler, et le paiement des jours de grève, pour le chef d'équipe et M. KONATEH, comme cela a déjà été accordé aux deux salariées.

L'employeur a refusé ces demandes et a considéré, si les salarié-e-s ne signaient pas le protocole, que celui-ci était caduc.

Une plainte a été déposée contre X par un cadre de l'entreprise et les grévistes et leurs soutiens sont convoqués au commissariat de Versailles pour les 6 et 7 septembre !

Aujourd'hui, la situation est à nouveau bloquée. Loin de vouloir apaiser le climat dans ce conflit, l'employeur, par l'intermédiaire d'un de ses cadres, a porté plainte pour violences légères pour des faits qui se sont passés le 17 mai au siège de l'entreprise à Buc.

A cette occasion, les salarié-e-s en grève et leurs soutiens se sont fait entendre bruyamment pour réclamer l'ouverture des négociations mais n'ont commis aucun acte de violence ou de dégradations et pourront le démontrer sans difficulté.

Les négociations doivent se ré-ouvrir !

SOUTIEN AUX GREVISTES JUSQU'A LA VICTOIRE !

Pour soutenir financièrement les grévistes :

Chèques à l'ordre de solidarité grévistes CGT à adresser à
CGT Finances Publiques Paris – 6, rue St-Hyacinthe – 75001 Paris.